

COCEM- Rapport d'analyse des résultats officiels du 1er tour de l'élection présidentielle 13 août 2018

La Coalition pour l'Observation Citoyenne des Élections au Mali (COCEM) est une Plate-forme d'Organisations nationales de la Société civile mise en place pour promouvoir la démocratie malienne et contribuer à la fortification de l'Etat de droit à travers leur engagement dans des activités d'observation électorale.

La COCEM félicite le gouvernement pour avoir accédé à la demande de publication des résultats du premier tour de l'élection présidentielle bureau de vote par bureau de vote.

Les résultats du 1^{er} tour de l'élection présidentielle bureau de vote par bureau de vote ont été publiés sur le site du Ministère de l'Administration Territoriale (MATD) le jeudi 9 août 2018. Les documents étant publiés en format PDF, la COCEM a procédé au téléchargement et à la conversion en un format qui facilite l'analyse des fichiers (excel).

Le présent rapport détaille les principales observations de la coalition après cette analyse qui se base exclusivement sur les données publiées par le MAT qui représentent une compilation des récépissés des bureaux de vote après le dépouillement.

Les principales observations qui ressortent de cette analyse sont les suivantes:

1. Il a été remarqué que dans 142 bureaux de votes le nombre de voix allouées à un seul candidat est égal à 100% des voix dans le bureau de vote; 118 de ces 142 bureaux de vote ayant plus que 50 votants. Le taux de participation moyen enregistré dans ces 118 bureaux est 91,7% et dans 43 d'entre eux le taux de participation enregistré est 100%.
2. Dans 525 bureaux de vote, le nombre de voix allouées à un seul candidat excède 90% des voix dans le bureau de vote.
3. Dans 1326 bureaux de vote, le nombre de voix allouées à un seul candidat excède 80% des voix dans le bureau de vote.
4. Les résultats du vote bureau par bureau ne sont toujours pas publiés pour les bureaux de la région de Kidal.
5. Dans le cercle de Tin-Essako, le nombre de votants selon la fiche de remontée électronique des données de résultat utilisé pour la centralisation des résultats indique que 2589 votants alors que le nombre de cartes distribuées pour le même cercle à la date du 10 août est de 2,431.
6. Dans différentes circonscriptions de l'étranger, le nombre d'électeurs est plus élevé que le nombre de cartes d'électeurs distribuées. A titre d'exemple, la COCEM constate qu'à Brazzaville le nombre de votants excède le nombre de cartes distribuées de 4378 votant, à Luanda, cette différence est de 867 votants.

I. Répartition des bureaux de vote avec plus de 80% des voix allouées à un seul candidat:

Nombre de bureaux de vote avec 100% de voix pour un	142 BV	0.7%
Nombre de bureaux de vote avec 90% et plus de voix	525 BV	2.5%
Nombre de bureaux de vote avec 80% et plus de voix	1326 BV	6.3%
Total des bureaux de vote dont les résultats ont été	21180 BV	100.0%

1. Bureaux de vote avec 100% des voix allouées à un seul candidat :

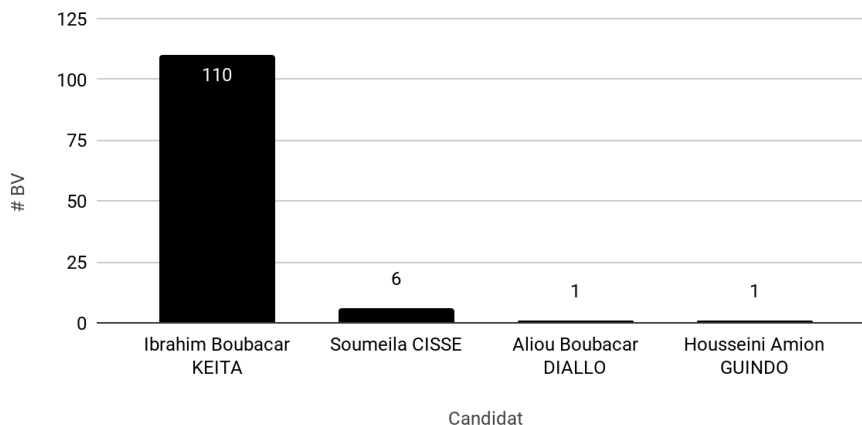
Il ressort de l'analyse des résultats bureau par bureau que dans 142 bureaux de votes, le nombre de voix allouées à un seul candidat est égale à 100% des voix dans le bureau. Parmi ces 142 bureaux de vote, 118 bureaux de vote ont plus que 50 votants. Ci-dessous.

COCEM présente des détails sur la répartition de ces 118 bureaux:

1.1 La répartition des 118 bureaux de vote par candidat :

Candidat	Nombre de BV	Nombre de Voix
Ibrahim Boubacar KEITA	110	25327
Soumeila CISSE	6	545
Aliou Boubacar DIALLO	1	304
Housseini Amion GUINDO	1	112
Total	118	26.228

La répartition des BV avec 100% des voix pour le même candidat.

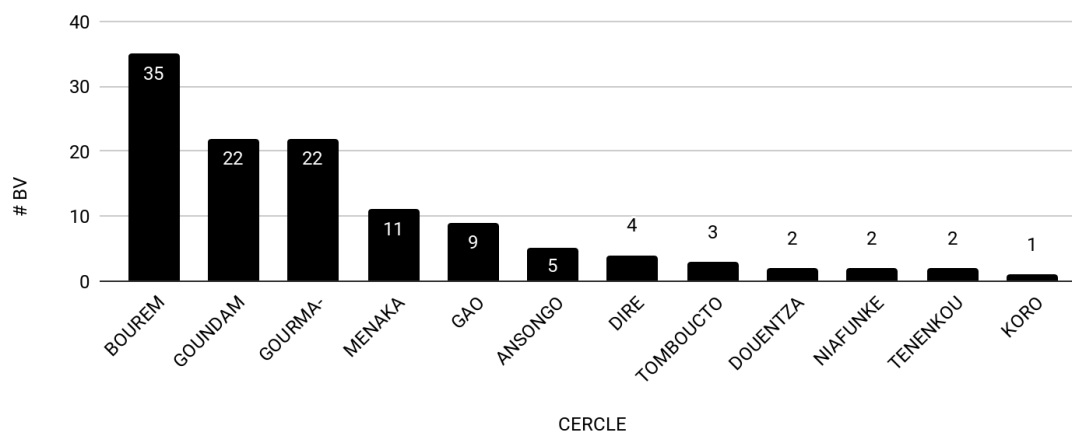


Parmi les 118 bureaux concernés, le taux de participation moyen était de 91.7%. Dans 43 de ces 118 bureaux le taux de participation était 100% et dans 80 des 118 bureaux concernés le taux de participation dépassait 95%.

1.2 La répartition des 118 BV avec plus 100% des voix pour un candidat et plus que 50 votants par cercle :

CERCLE	Nombre de BV concernés
BOUREM	35
GOUNDAM	22
GOURMA-RHAROUS	22
MENAKA	11
GAO	9
ANSONGO	5
DIRE	4
TOMBOUCTOU	3
DOUENTZA	2
NIAFUNKE	2
TENENKOU	2
KORO	1
TOTAL	118

La répartition par cercle des 118 bureaux avec 100% des voix allouées à un seul candidat:



1.3. La répartition des 118 BV avec plus 100% des voix allouées à un seul candidat par candidat et par cercle :

Ibrahim Boubacar KEITA	
CERCLE	Nombre de BV concernés
BOUREM	35
GOURMA-RHAROUS	22
GOUNDAM	19
MENAKA	10
GAO	9
ANSONGO	4
DIRE	4
TOMBOUCTOU	3
TENENKOU	2
KORO	1
NIAFUNKE	1
TOTAL	110

Soumaila CISSE	
CERCLE	Nombre de BV concernés
GOUNDAM	3
NIAFUNKE	1
DOUMENTZA	1
ANSONGO	1
TOTAL	6

Housseini GUINDO	
CERCLE	Nombre de BV concernés
DOUMENTZA	1
TOTAL	1

Aliou Diallo	
CERCLE	Nombre de BV concernés
MENAKA	1
TOTAL	1

1.4. La répartition des 118 bureaux avec plus de 100% de votes pour le même candidat par cercle et commune :

Répartition par cercle et commune		
CERCLE	COMMUNE	# BV
BOUREM	TARKINT	34
GOURMA-	HARIBOMO	11
GAO	ANCHAWADI	8
GOUNDAM	ALZOUNOUB	6
GOUNDAM	GARGANDO	6
GOURMA-	GOSSI	6
GOUNDAM	TILEMSI	5
MENAKA	TIDERMENE	5
DIRE	TIENKOUR	4
MENAKA	INEKAR	4
ANSONGO	TALATAYE	3
GOUNDAM	RAZ-EL-MA	3
GOURMA-	OUIERDEN	3
TOMBOUCTOU	SALAM	3
ANSONGO	TESSIT	2
GOURMA-	HANZAKOMA	2
MENAKA	MENAKA	2
TENENKOU	KARERI	2

BOUREM	BOUREM	1
DOUMENTZA	DANGOL-BORE	1
DOUMENTZA	MONDORO	1
GAO	N'TILLIT	1
GOUNDAM	DOUKOURIA	1
GOUNDAM	TIN AICHA	1
KORO	KASSA	1
NIAFUNKE	FITTOUGA	1
NIAFUNKE	LERE	1
TOTAL		118

II. 525 bureaux de vote avec 90% des voix allouées à un seul candidat :

Candidat	Nombre de BV	Nombre de Voix
Ibrahim Boubacar KEITA	424	90436
Soumaïla CISSE	63	6364
Aliou DIALLO	18	2072
Housseini Amion	10	1713
Modibo KONE	2	34
Modibo SIDIBE	2	59
Oumar MARIKO	2	427
Choguel Kokalla MAIGA	1	120
Harouna SANKARE	1	165
Dramane DEMBELE	1	38
Kalfa SANOGO	1	264
Total	525	101.692

III. 1326 bureaux de vote avec 80% des voix allouées à un seul candidat:

Candidat	Nombre de BV	Nombre de Voix
Ibrahim Boubacar KEITA	1034	166814
Soumaïla CISSE	152	15769
Aliou DIALLO	66	7982
Housseini Amion	26	3602
Kalfa SANOGO	9	1078
Modibo KADJOKE	6	703
Oumar MARIKO	6	824
Harouna SANKARE	5	709
Dramane DEMBELE	4	406
Cheikh Modibo DIARRA	4	461
Mamadou Oumar SIDIBE	4	283
Modibo KONE	3	154
Choguel Kokalla MAIGA	2	163
Mamadou Oumar SIDIBE	2	268
Mamadou DIARRA	2	46
Moussa Sinko	1	159
TOTAL	1326	199421

Conclusions et recommandations

Sur la base de son analyse préliminaire des résultats des bureaux de votes par bureaux de votes publiés par le Ministère de l'Intérieur à l'issue du 1er tour de l'élection présidentielle, la COCEM tire la conclusion suivante :

1. Des sérieuses incohérences sont apparues dans la publication des résultats bureau de vote par bureau de vote du premier tour de l'élection présidentielle. La COCEM demande au Ministère de l'Administration Territoriale de procéder à toutes les vérifications nécessaires afin d'apporter des clarifications sur la situation dans lesdits bureaux.
2. La COCEM exhorte les autorités à procéder à la publication des résultats de tous les cercles bureau par bureau dans un format numérique et exploitable dans des

meilleures délais afin que tous les acteurs concernés puissent procéder à une analyse exhaustive des résultats.

3. La coalition demande des clarifications en ce qui concerne le cercle de Tin-Essako où le nombre d'électeurs dépasse le nombre de cartes d'électeurs distribuées pour le même cercle. De même que pour les circonscriptions de l'étranger concernées.

En vue de la centralisation et des vérifications des résultats du 2eme tour de l'élection présidentielle du 12 Août 2018, la COCEM formule les recommandations suivantes:

1. Les organes de gestion des élections, les agents électoraux et les commissions de centralisation ainsi que les autorités locales en charge du transfert des procès-verbaux doivent faire preuve davantage de rigueur dans le traitement des résultats du 2eme tour de l'élection présidentielle ;
2. les résultats de tous les bureaux de votes y compris ceux des régions de Kidal qui ne l'ont pas été au 1er tour de l'élection présidentielle devraient être publiés bureau de votes par bureau de votes;
3. les résultats des bureaux de vote devraient être publiés à temps dès la transmission des résultats provisoires à la Cour Constitutionnelle pour permettre une analyse rapide afin de faciliter le contentieux électoral par les parties concernées;

En vue de rendre plus transparente, le processus de centralisation des votes:

1. Renforcer la capacité des agents électoraux et harmoniser de manière systématique le remplissage des procès-verbaux de dépouillement et des résultats;
2. Développer un système de traçabilité des procès-verbaux bureau de vote par bureau de vote jusqu'à la commission nationale de centralisation.

La COCEM procèdera à nouveau à l'analyse des résultats des bureaux de votes publiés par le Ministère de l'Administration Territoriale pour le 2eme tour de l'élection présidentielle et produira un rapport détaillé sur ses principales observations.